

AR PREFECTURE

006-210601597-20171011-17_11_10_2017-DE
Regu le 18/10/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture le 18.10.2017
Et publication en mairie du 18.10.2017



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017 À 17H00**

L'an deux mille dix-sept, le onze octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents :

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA.

Absents avec procuration :

Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Anne RAINAUD,
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME,
Madame Marie-Paule ZANOTTI donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

17/ OBJET : DÉPOLLUTION DE LA MER – PROJET DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « ZÉRO PLASTIQUE » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Madame Anne RAINAUD, Conseillère Municipale expose à ses collègues :

La rade de Villefranche-sur-Mer est une des destinations touristiques privilégiées de la Côte d'Azur, un site d'une rare beauté et d'une grande valeur environnementale. Inscrite au Contrat de Baie de la Métropole Nice Côte d'Azur, la rade inclut une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Cette zone, totalement marine, s'étend au secteur Est de la plage des Marinières.

Malgré la richesse de ce milieu naturel, l'impact anthropique est important. Les rejets en mer et sur le littoral de déchets sont une source de pollution importante. Afin de préserver la

AR PREFECTURE

006-210601597-20171011-17_11_10_2017-DE
Reçu le 10/11/2017

pour préserver et protéger la fragilité de cet environnement naturel, il est nécessaire et urgent d'entreprendre des actions fortes.

La Commune de Villefranche-sur-Mer souhaite mettre en place des actions afin d'éliminer la pollution liée aux mégots de cigarette. Le Conseil Régional PACA est susceptible de soutenir ces actions dans le cadre de l'opération « zéro plastique ».

Le projet détaillé et le coût des différentes opérations pour un montant prévisionnel de 13.936,88 € HT étaient joints en annexe de votre ordre du jour.

Elle leur propose de bien vouloir :

- 1° - Solliciter l'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'opération « Zéro Plastique »
- 2° - Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives